

COMPTE-RENDU

Réunion de la CLE du SAGE Bièvre Liers Valloire

Mardi 3 décembre 2019 à 9h30 à Beaurepaire

Ordre du jour de la réunion

1. Approbation du compte-rendu de la réunion de la CLE du 13 juin 2019
 2. Bilan de la consultation et de l'enquête publique
 3. Mise au vote du projet de SAGE
 4. Validation de la déclaration environnementale
 5. Modification des règles de fonctionnement de la CLE
 6. Présentation de l'étude de faisabilité de la recharge artificielle (BRGM/AERMC)
-

Relevé de conclusions

- Le compte-rendu de la réunion de la CLE du 13 juin 2019 est approuvé.
 - Le projet de SAGE est adopté à l'unanimité.
 - La proposition d'annexe à la délibération d'adoption du SAGE, précisant les engagements de la CLE pour répondre aux points vigilance mis en évidence par la commission d'enquête, est validée.
 - La déclaration environnementale est validée.
 - Les règles de fonctionnement modifiées de la CLE sont validées.
-

Philippe MIGNOT est très heureux d'accueillir les membres de la CLE pour cette réunion particulière et est très honoré de la présence de Monsieur le Sous-Préfet de Vienne.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion de la CLE du 13 juin 2019

Philippe MIGNOT rappelle l'ordre du jour de la réunion de la CLE du 13 juin 2019 (cf. diaporama) et le soumet au vote.

➤ **Le compte-rendu de la réunion de la CLE du 13 juin est approuvé à l'unanimité.**

Il sera mis en ligne sur le site du SAGE Bièvre Liers Valloire : <http://sageblv.weebly.com/>.

2. Bilan de la consultation et de l'enquête publique

Christel CONSTANTIN-BERTIN rappelle le bilan de la consultation (cf. diaporama).

Concernant l'enquête publique, elle explique que la commission d'enquête a donné un avis favorable au projet de SAGE avec une réserve sur la faisabilité des engagements de mise en œuvre, dès 2020, des dispositions relatives aux campagnes de mesures sur l'évolution physique et qualitative des

nappes phréatiques. Elle précise également que la commission d'enquête, dans son rapport, a mis en évidence plusieurs points de vigilance pour la mise en œuvre du SAGE et que le Bureau de la CLE a proposé de répondre à ces différents points dans une annexe à la délibération d'adoption du projet de SAGE. Elle présente ainsi le bilan de l'enquête publique en précisant les appréciations données par la commission d'enquête et les propositions de réponse à annexer à la délibération d'adoption du SAGE.

Au vu des conclusions de la commission d'enquête, Philippe MIGNOT propose à la CLE :

- de ne pas modifier le projet de SAGE,
- d'annexer les réponses proposées aux points de vigilance mis en évidence par la commission d'enquête à la délibération d'adoption du SAGE.

Il soumet au vote cette proposition.

➤ **La proposition de ne pas modifier le SAGE et d'annexer les réponses aux points de vigilance mis en évidence par la commission d'enquête à la délibération d'adoption du projet de SAGE est validée à l'unanimité.**

3. Mise au vote du projet de SAGE Bièvre Liers Valloire

Christel CONSTANTIN-BERTIN présente le projet de SAGE Bièvre Liers Valloire (cf. diaporama).

Philippe MIGNOT remercie les membres de la CLE pour leur présence à cette réunion importante qui vise à adopter le projet de SAGE. Il souhaite remercier particulièrement les deux premiers vice-présidents de la CLE, Jean-Paul BERNARD et Alain DELALEUF, pour leur investissement. Il souhaite rendre hommage aux personnes qui ont participé à l'élaboration du SAGE et qui nous ont quittés : Maurice PELISSIER, son prédécesseur, qui fut Président de la CLE jusqu'en 2012 ainsi que Michel GABILLON, représentant impliqué de la CCI Nord Isère à la CLE durant de nombreuses années. Il tient à apporter son soutien à Freddy MARTIN-ROSSET, qui s'est beaucoup investi au sein de la CLE et en a assuré la Présidence par intérim suite au décès de Maurice PELISSIER.

Christel CONSTANTIN-BERTIN demande s'il y a des remarques ou des questions sur la présentation du projet de SAGE.

Philippe MIGNOT indique que le SAGE a été présenté succinctement car de nombreuses réunions de concertation, des commissions de travail et des réunions du Bureau et de la CLE ont permis de préciser et valider le contenu de ces documents, à présent bien connu de tous

Marc VEROT excuse Laurent ROY, Directeur Général de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, et indique que cette journée revêt une importance particulière pour l'Agence de l'eau car deux SAGE doivent être adoptés par leur CLE respective. Il souligne la très grande qualité de ces SAGE qui représentent un travail colossal depuis de nombreuses années, très robustes techniquement et sur lesquels l'Agence de l'Eau peut s'appuyer. Il ajoute que le projet de SAGE Bièvre Liers Valloire répond en tous points aux enjeux du SDAGE et du PDM et apporte une plus-value pour le territoire. Il précise que la gestion quantitative a été très bien abordée, et que tous les territoires ne bénéficient pas de règles sur les volumes disponibles, de débits d'objectif d'étiage définis, de points stratégiques de référence, etc. Concernant l'enjeu « qualité », il souligne le travail fait en faveur de la préservation des zones de sauvegarde pour l'alimentation en eau potable. Il ajoute que le SAGE Bièvre Liers Valloire répond aux enjeux du présent et prépare également l'avenir, avec une mise en œuvre assurée au travers du PGRE et du contrat de bassins en cours d'élaboration. Enfin, il félicite le travail de la CLE et tout particulièrement celui du Président et de l'équipe technique.

Victor CARENCO demande si l'interdiction des carrières par le règlement du SAGE concerne seulement les carrières situées en périmètres de protection de captages d'eau potable.

Christel CONSTANTIN-BERTIN indique que l'interdiction stricte des carrières ne s'applique que sur les zones de sauvegarde d'intérêt futur (deux zones) et que, sur les autres zones de sauvegarde pour l'eau potable, les carrières sont interdites sauf si le pétitionnaire démontre l'absence d'impact du projet sur la nappe.

Jean-Paul BERNARD rappelle que les dispositions et règles relatives aux carrières ont fait l'objet d'une réunion de concertation spécifique avec les carriers.

Philippe MIGNOT indique que des réunions spécifiques ont également été organisées avec les usagers, avec pour objectif d'aboutir au consensus le plus large afin d'assurer la mise en œuvre des actions pour protéger les ressources pour l'avenir et préserver les usages du bassin versant.

Claire DEBOST souligne l'excellent travail de concertation que la CLE a su mettre en place, en prenant bien en compte tous les partenaires, ce qui s'est traduit par des votes des différents documents à l'unanimité.

Jean-Paul BERNARD confirme que la CLE a pris le temps de concerter, et rappelle que les premiers pas de la CLE datent de 2003.

Max BARBAGALLO rappelle qu'il avait participé en 2003, avec les associations du territoire, à l'organisation d'un colloque qui avait contribué à une prise de conscience collective de la nécessité de préserver cette richesse commune. Il se réjouit de l'adoption du projet de SAGE Bièvre Liers Valloire.

Philippe MIGNOT propose à la CLE :

- d'adopter le projet de SAGE Bièvre Liers Valloire,
- de s'engager à s'investir pleinement dans la mise en œuvre du SAGE,
- de prendre en compte les points de vigilance pour la mise en œuvre du SAGE mis en évidence par la commission d'enquête,
- de valider l'annexe à la délibération décrivant les engagements de la CLE pour répondre à la commission d'enquête.

Il soumet au vote cette proposition.

- **Le projet de SAGE Bièvre Liers Valloire est adopté à l'unanimité.**
- **La CLE s'engage à s'investir pleinement dans la mise en œuvre du SAGE.**
- **La proposition d'annexe à la délibération de la CLE, précisant les engagements de la CLE répondant aux points vigilance mis en évidence par la commission d'enquête, est validée à l'unanimité.**

4. Validation de la déclaration environnementale

Christel CONSTANTIN-BERTIN présente la déclaration environnementale qui accompagne l'arrêté d'approbation du SAGE (cf. diaporama).

Philippe MIGNOT soumet au vote la déclaration environnementale.

- **La déclaration environnementale est validée à l'unanimité.**

5. Modification des règles de fonctionnement de la CLE

Christel CONTANTIN-BERTIN indique qu'il est proposé de modifier les règles de fonctionnement de la CLE afin qu'elles soient mieux adaptées à la prochaine phase de mise en œuvre du SAGE. Elle expose les principales modifications proposées (cf. diaporama) : ajout d'un paragraphe spécifique relatif aux consultations et avis de la CLE, ajout d'un paragraphe sur les autres missions qui peuvent être confiées à la CLE (PGRE, contrat de bassin, suivi d'études...), modification du délai d'envoi de la 2^{ème} invitation à la CLE en cas d'absence de quorum...

Christian DREVET indique que la mention « lorsque d'une opération soumise à enquête publique est contraire aux dispositions du règlement » dans l'article 16 n'est pas claire, car les dispositions font normalement référence au PAGD du SAGE et non au règlement.

Jean-Yves CHIARO indique qu'il s'agit d'une manière de dire qu'un projet est contraire à l'esprit du SAGE.

Christel CONSTANTIN-BERTIN ajoute qu'il s'agit d'une citation du code de l'environnement et qu'à ce titre elle ne peut pas être modifiée.

Philippe MIGNOT soumet au vote la modification des règles de fonctionnement de la CLE.

➤ **La modification des règles de fonctionnement de la CLE proposée est validée à l'unanimité.**

6. Présentation de l'étude de faisabilité de la recharge artificielle (BRGM/AERMC)

Benoît DEWANDEL (BRGM) excuse son collègue Jean-Christophe MARECHAL qui n'a pas pu être présent pour présenter cette étude. Il indique que le bassin versant de Bièvre Liers Valloire a été retenu comme territoire pilote pour cette étude du fait de l'équilibre quantitatif fragile de la nappe des alluvions et des données disponibles sur l'aquifère (carte piézométrique, modèle de nappe). Il explique que cette étude a notamment pour objectif d'étudier la faisabilité (technique, économique, institutionnelle) de la recharge artificielle de la nappe comme solution complémentaire dans le cas où les actions d'économies d'eau s'avèreraient insuffisantes. Il précise que l'étude s'est principalement intéressée à la faisabilité de la mise en place de solutions d'infiltration indirecte, via des bassins d'infiltration (cf. diaporama).

Clémentine BLIGNY demande s'il a été notamment pris en compte qu'il était préférable d'infiltrer à l'amont plutôt qu'à l'aval afin que la recharge de la nappe profite au plus grand nombre.

Benoît DEWANDEL indique que cette étude a été réalisée selon une approche plus globale afin d'identifier dans un premier temps les secteurs favorables à l'infiltration. Pour la mise en œuvre effective de projet de recharge de la nappe, la définition de l'emplacement du site de recharge nécessitera de préciser les objectifs (captage d'eau potable, soutien d'un cours d'eau, usage particulier...).

Laurent CADILHAC précise que les secteurs apparaissant en jaune sur la carte des critères de contraintes sont considérés comme peu favorables du fait notamment des phénomènes de remontée de nappe ou des horizons de sols moins perméables.

Victor CARENCO demande si les carrières existantes ont été prises en compte dans cette étude car les carrières peuvent permettre d'écarter les crues puis d'infiltrer les eaux.

Benoît DEWANDEL indique que les carrières n'ont pas été étudiées de manière spécifique mais que chaque dispositif de recharge artificielle envisagé doit être dimensionné en prenant en compte tous les flux d'eau et en évaluant à qui profite le dispositif. Ainsi, avant la mise en place d'un tel dispositif, il est nécessaire de calculer différents paramètres afin que l'eau infiltrée soit bien disponible en été sur le secteur choisi (forages exploités, secteur de nappe alimentant un cours d'eau...).

Laurent CADHILAC ajoute que l'existence de modèle numérique est très utile pour évaluer les incidences de projet de recharge artificielle de nappe. Il précise que dans le cadre de la présente étude, ils souhaitaient utiliser le modèle de nappe réalisé dans le cadre de l'étude de détermination des volumes maximums prélevables mais qu'ils n'ont pas pu en raison d'un problème de version de logiciel.

Benoît DEWANDEL explique que cette étude présente une solution parmi d'autres pour améliorer l'état quantitatif de la nappe, et que dans le cas où cette solution serait retenue, il serait nécessaire d'étudier la faisabilité à une échelle plus réduite.

Christian PECLIER estime qu'avant de faire des bassins d'infiltration, il faudrait préserver et restaurer les zones humides car elles jouent ce rôle depuis toujours et car cela permettrait d'éviter de prendre des terres aux agriculteurs.

Philippe MIGNOT rappelle que l'objectif de cette étude était d'explorer le champ des possibles et de déterminer les secteurs favorables à l'infiltration. Il ajoute que s'il s'avérait adapté de mettre en place de tels dispositifs, un travail exploratoire beaucoup plus fin devrait être réalisé afin d'identifier les dispositifs à mettre en place et de préciser la localisation des dispositifs. Il rappelle que la recharge de la nappe est bien un objectif prioritaire du SAGE.

Marion LANGON demande si les caractéristiques du bassin versant permettent d'accueillir ces types de solutions visant à infiltrer de l'eau de surface en période de hautes eaux pour en bénéficier en période d'étiage. Elle rappelle par ailleurs la nécessité de privilégier au préalable les solutions fondées sur la nature, via la désimperméabilisation ou la préservation des zones d'expansion de crues et des zones humides notamment.

Franck DOUCET indique que de nombreux bassins d'infiltration ont été construits sur le territoire afin de réduire les inondations. Il estime qu'il est intéressant de réaliser maintenant des bassins d'infiltration visant à recharger la nappe, notamment en utilisant les eaux du Rival.

Christian DREVET rappelle que le SAGE prévoit qu'un travail de réinfiltration des eaux soit mené, et qu'à ce titre la recharge artificielle par l'intermédiaire de bassins d'infiltration pourra être envisagée après la mise en place des solutions plus naturelles.

Jean-Paul BERNARD indique que le SIRRA mène plusieurs projets visant à réinfiltrer les eaux : infiltration des eaux du Barbaillon via la création d'une zone humide, infiltration des eaux de la Combe Combayoud afin de réduire les entrées d'eau arrivant à la station d'épuration des Charpillates. Par ailleurs, sur la commune de La Forteresse, le SIRRA a pour projet de renaturer l'amont du Rival et de réinonder les prairies afin de diminuer les crues sur la commune de Brézins.

Jean-Claude DARLET indique que l'artificialisation des sols augmente et que la problématique de l'infiltration devrait se poser également dans l'aménagement du territoire. Il précise que ce sont 400

hectares de terres qui sont artificialisées chaque année en Isère et que l'infiltration des eaux devrait être prise en compte dans tous les projets d'artificialisation (zones d'activités, zones résidentielles, zones commerciales, etc.). Il souhaite que la réflexion pour l'infiltration des eaux se fasse à une échelle globale, car l'eau part trop vite à la mer.

Max BARBAGALLO explique que l'imperméabilisation qui a lieu en amont du bassin pénalise la Valloire et qu'il faut recharger la nappe en tête de Bièvre.

Daniel VERDEIL indique que les coûts présentés dans le cadre de cette étude sont importants et rappelle que jusqu'alors les bassins réalisés étaient relativement rustiques avec des coûts inférieurs. Il demande donc s'il reste possible de continuer à faire des bassins plus rustiques et s'il ne serait pas préférable de réaliser plusieurs petits bassins. Par ailleurs il ajoute que l'infiltration représente un enjeu fort sur le territoire mais il s'interroge sur la problématique de la qualité des eaux.

Benoît DEWANDEL indique que des pré-traitements peuvent être appliqués sur les eaux avant leur infiltration.

Laurent CADILHAC ajoute que la qualité des eaux infiltrées est primordiale. Il rappelle que sur Bièvre Liers Valloire, les cours d'eau qui descendent des reliefs s'infiltrent moins qu'auparavant et qu'il est en effet cohérent de trouver, en premier lieu, des solutions fondées sur la nature.

Marc VEROT estime que c'est une chance que le bassin versant Bièvre Liers Valloire ait été retenu comme secteur test dans cette étude. Il rappelle que les actions prioritaires à mettre en œuvre pour améliorer l'équilibre quantitatif de la nappe sont les économies d'eau, la réinfiltration naturelle des eaux, la limitation de l'imperméabilisation, la préservation des zones humides... Il ajoute que la recharge artificielle est un levier pour gérer les déficits quantitatifs mais n'a pas pour objectif de développer de nouveaux usages. Il rappelle que la CLE sera consultée pour avis sur les projets pouvant avoir un impact sur la ressource en eau.

7. Questions diverses

Roman MURGAT remercie l'équipe technique pour le travail réalisé et estime que les chargées de mission ne sont pas assez nombreuses, car les sujets traités sur le bassin versant nécessitent, de par leur importance, suffisamment de personnel technique. Il ajoute que les bureaux d'étude coûtent chers et qu'il est plus efficace d'avoir du personnel en interne pour faire avancer les différents sujets.

Philippe MIGNOT approuve ce constat et ajoute qu'il sera au moins nécessaire de maintenir l'équipe en place afin d'aller le plus loin possible dans la mise en œuvre du SAGE. Il rappelle que parallèlement à la mise en œuvre du SAGE, la cellule d'animation de la CLE devra finaliser le contrat de bassin qui permettra d'obtenir les financements nécessaires à la mise en œuvre des actions. Il ajoute que des études complémentaires devront être réalisées pour améliorer les connaissances et suivre les évolutions notamment en termes de quantité et de qualité.

Daniel VERDEIL indique que le schéma d'infiltration des eaux a bien été intégré dans le contrat de bassin.

Jean-Yves CHIARO retient que bien que ce SAGE ait mis un certain temps à émerger, il a permis, grâce à un important travail de concertation, d'arriver à un consensus, ce qui n'est pas le cas sur tous les territoires. Il souligne l'ambition de la CLE de faire reconnaître la valeur de l'eau et d'en préserver la quantité et la qualité. Il souligne que dans les objectifs qui fondent le SAGE, il est reconnu que sans

eau, il n'y aura pas de territoire. Il reconnaît que toutes les activités ont bien été prises en compte et que tous les acteurs se sont ainsi impliqués tout au long de l'élaboration du SAGE.

Il félicite le Président de la CLE pour l'aboutissement de ce travail collaboratif et d'intérêt général et note que cet aboutissement est en fait le début d'une nouvelle étape, d'un nouveau défi car la CLE va devoir maintenant se consacrer à sa mise en œuvre. Il souligne que la validation d'un SAGE sans moyens humains pour le mettre en œuvre n'aurait pas d'intérêt. Il ajoute que les variations du climat vont probablement engendrer de nouveaux problèmes que la CLE devra prendre en compte.

Il remercie le Président d'avoir convier le BRGM pour la présentation de son étude sur la recharge artificielle qui permet de connaître les solutions existantes et d'alimenter les réflexions pour que les élus et acteurs puissent se positionner par la suite sur les projets les plus adaptés à mettre en œuvre sur ce territoire.

Enfin, il félicite le Président de la CLE, tous ceux qui ont travaillé sous son autorité ainsi que l'équipe technique pour l'aboutissement de ce travail, les encourage pour l'important travail restant à réaliser et assure que l'Etat sera aux côtés de la CLE pour la mise en œuvre du SAGE.

Philippe MIGNOT, très honoré de la présence de Monsieur le Sous-Préfet pour cette réunion de la CLE pour l'adoption du SAGE, conclut la séance en proposant un moment de convivialité autour d'un verre de l'amitié.

La séance est levée à 12h.

Le Président de la CLE,
Philippe MIGNOT

Liste des présents

Etaient présents :

	Nom Prénom	Organisme
ELUS	MIGNOT Philippe	Président de la CLE, CC Entre Bièvre et Rhône
	BARBAGALLO Max	VP CLE, CC de Bièvre Est
	BERNARD Jean-Paul	VP CLE, CC Bièvre Isère
	DANNONAY Bruno	SI des Eaux de Beaurepaire
	DEBOST Claire	VP CLE, Conseil Départemental de l'Isère
	DELALEUF Alain	VP CLE, CC Porte de DrômArdèche
	GULLON Joël	VP CLE, Syndicat isérois des Rivières Rhône aval
	LAMBERT Marie-Thérèse	VP CLE, Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes
	ORIOU Gérard	CC Porte de DrômArdèche
	PIN Jean	VP CLE, SI Eau Potable Valloire Galaure
USAGERS	BAUDE Gilbert	FRAPNA Drôme
	CLAVELMOROT Patrice	Syndicat de défense des Etangs Dauphinois
	CARENCO Victor	UNICEM
	DARLET Jean-Claude	Chambre d'Agriculture de l'Isère
	DOUCET Franck	Association Départementale des Irrigants de l'Isère
	DREVET Christian	FNE Isère
	MURGAT Roman	Syndicat des Pisciculteurs du Sud-est
	PECLIER Christian	FDPPMA de la Drôme
	VALLET Gérard	ADARII
ETAT	BLIGNY Clémentine	DDT de l'Isère
	CHIARO Jean-Yves	Préfecture de l'Isère
	DRUEL Bruno	DDT de la Drôme
	LANGON Marion	Agence française pour la biodiversité
	PIOT Bernard	ARS Isère
	PORNON Christophe	DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
	VEROT Marc	Agence de l'Eau RMC
INVITES	BOIRON Thierry	Chambre d'agriculture de l'Isère
	CADILHAC Laurent	Agence de l'Eau RMC
	CHARMASSON Christophe	Sous-Préfecture de Vienne
	DEWANDEL Benoît	BRGM
	FRONTIER Marielle	Sous-Préfecture de Vienne
	GRAVIER Annabel	Syndicat isérois des rivières Rhône aval
	LESAFFRE Nathalie	Conseil Départemental de la Drôme
	PATRAS Sandrine	Chambre d'agriculture de l'Isère
	PRESSUROT Anne	Agence de l'Eau RMC
	VERDEIL Daniel	Syndicat isérois des rivières Rhône aval
	BOUISSOU Nadia	Chargée de mission de la CLE
	CONSTANTIN-BERTIN Christel	Chargée de mission de la CLE

Etaients représentés :

	Nom Prénom	Organisme	Pouvoir à
ELUS	BECT Gérard	VP CLE, Syndicat isérois des rivières Rhône aval	DANNONAY Bruno
	BOIDIN Patricia	Conseil Départemental de la Drôme	PIN Jean
	CESA Jean	SI d'Assainissement du Pays d'Albon	DELALEUF Alain
	GUERRY Jean-Louis	CC Entre Bièvre et Rhône	LAMBERT Marie-Thérèse
	NICAISE Claude	SM des Eaux Dolon Varèze	MIGNOT Philippe
	NICOUD Christophe	CC de Bièvre Est	BARBAGALLO Max
	SAVIGNON Eric	CC Bièvre Isère	BERNARD Jean-Paul
USAGERS	ALVARES Christian	FDPPMA de l'Isère	FDPPMA de la Drôme
	DEYGAS Corinne	Chambre d'agriculture de la Drôme	Chambre d'agriculture de l'Isère
	NORMAND Claude	CCI Nord Isère	UNICEM

Etaients excusés :

	Nom Prénom	Organisme
ELUS	CHALEON Aimé	Conseil Départemental de la Drôme
	NEUDER Yannick	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes
USAGERS	BOURGEOIS Yves	UFC Que Choisir
	Le Président ou son représentant	CCI Drôme
ETAT	M. le Préfet Coordonnateur de Bassin	

Etaients absents :

	Nom Prénom	Organisme
ELUS	DURANTON Robert	Conseil Départemental de l'Isère
	GRAMBIN Roland	CA Pays Voironnais
	MATHAN Gérard	CC Vals du Dauphiné
	ROUX Raymond	CC Bièvre Isère
	SPITTERS Stéphane	SIGEARPE
ETAT	M. le Préfet de la Drôme	
MEMBRE ASSOCIE	CLE du SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence	